ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Union des Artistes

18 mars 2019

« Se battre pour une cause juste est déjà une victoire »

« La victoire appartient à ceux qui y croient le plus et surtout le plus longtemps »

Le « statut » de l’artiste

1

STATUT DE L’ARTISTE DIGNE DE CE NOM !

Pourquoi il a pas fini la sculpture?
Il attend toujours son statut d'artiste...
cecilebertrand

DIX PRIORITES EN GUISE DE CONCLUSION

1. Mettre en place une concertation transversale pour revoir le statut, social, fiscal des travailleurs intermittents du secteur artistique, stimuler la création d'emploi artistique et reconsidérer le statut symbolique et professionnel des artistes.

2. Déterminer des quotas d'emploi artistique selon les subventions, la nature des relations contractuelles et des budgets ; les inscrire dans les contrats-programmes et les conventions des opérateurs. Revoir les missions et les obligations des opérateurs subventionnés.

9 mars 2018 :

Réunion à l’Union : analyse des propositions FL sur le “statut”

Invités : TOUS
Présents: SACD, SABAM, No Culture, Aires Libres, Rac, Facir, UAS

STATUT DE L'ARTISTE !

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 9 MARS 2018 A L'UAS

Associations, fédérations et structures invitées :

CTEJ, SABAM, SACD, Aires Libres, ATPS, UAS, FACIR, FCP, CCTA, FAR, RAC, NO CULTURE
+ CSC Transcom, CGSP, CGSLB

Présents :

SACD : Gabriella Koutchoumova
SABAM : Laurence Karette & Karen D'Hoore
NO CULTURE : Lisa Cogniaux & Baptiste Rol
AIRES LIBRES : Isabelle Jans
RAC : Benoît Marcandella
FACIR : Fabian Hidalgo
UAS : Pierre Dherte

Excusés :

Tanguy Roosen SACD
Frédéric Young SACD
Philippe Schoonbrood CGSP
Thibaut Delmotte UAS
François Stassens SABAM

Secrétariat : Pierre Dherte UAS

interprétative ONEM d'octobre 2017 ;
visant à améliorer la situation actuelle du statut;
améliorer la situation actuelle du statut;
taines priorités partagées

26 juin 2018 :

Fin du Groupe de travail sur le “statut” à l’IEV.

Note au Groupe de Travail Culture

Le 22 juin 2018
IEV/CD

Objet : **statut d'artiste = statut de la liberté ?**

Synthèse

La fameuse note interprétative de l'Onem en 2011, les trains de reconnaissance des contrats-programmes en Fédération Wallonie-Bruxelles et le récent aller-retour de l'Onem sur la règle du cachet mettent régulièrement en lumière les difficultés des artistes à obtenir un statut clair et durable qui leur garantisse une protection sociale efficace et digne.

Le PS en a fait l'un de ses 170 engagements pour un futur idéal tandis que la Chambre a entamé un débat sur la notion encore floue de travailleur autonome. Dans ce cadre, le Parti socialiste entame une réflexion autour des règles entourant le statut d'artiste.

« Les Etats membres devraient s'efforcer de prendre les mesures utiles pour que les artistes bénéficient des droits [...] et veiller à ce que l'artiste dit indépendant bénéficie, dans des limites raisonnables, d'une protection en matière de revenu et de sécurité sociale [...] »[1].

statut d'artiste n'existe pas. Il n'existe en effet
distincte pour les artistes. En Belgique, il

21 décembre & 28 décembre :

Réunions UAS – CCTA :

Objectif : définir une mobilisation générale du secteur (artistes et compagnies)

MANIFESTATION ARTISTES ***PAS*** AU CENTRE !

« DE LEOPOLD II VERS SURLEY DE CHOKIER ? »

REUNION DU 28 DECEMBRE 2018 A L'UAS

COMPTE-RENDU

Fédérations présentes :

CCTA, UAS, ATPS, SACD

Présents :

CCTA : Laurie-Anne Vanbléria, Héloïse Meire
UAS : Pierre Dherte, Guy Theunissen
ATPS : Christian Halkin
SACD : Frédéric Young

Absent : Stéphane Arcas ATPS
Secrétariat : Pierre Dherte UAS

1. ***Historique :***

On rappelle l'historique et l'objet de la rencontre précédente: un membre à la fois de la CCTA et administrateur à l'UAS (Guy Theunissen) à suggéré d'organiser une rencontre entre la CCTA et l'UAS à l'issue de la dernière AG de la CCTA. En effet, il semblerait que ces deux associations aient des points de convergence qu'il serait judicieux de partager et ce, en vue notamment d'une éventuelle action ou manifestation commune à mener. Une première réunion a donc eu lieu au « *Bocal* » entre la CCTA et l'UAS, le 21 décembre dernier. Les points de convergence ont été évoqués sur base d'une insatisfaction commune quant à certaines promesses sans réponses sastisfaisantes reçues de la part notamment du Cabinet Gréoli. Mesures et réponses pourtant attendues dans les faits et sur base de paramètres clairement objectivables. A l'issue de cette première réunion de constat, il est prévu par les deux associations d'en organiser une nouvelle, avec dans un premier temps l'ATPS et la SACD. Cette réunion étant celle

Plusieurs points sont soulevés ici et là :

honore déjà certaines promesses
ociations mais également
priorités absolues
ou mesures
des

30 décembre 2018 :

Propositions RISA sur le “statut”

+ réponse UAS au RISA

Proposition

du Rassemblement des Intermittent·e·s du Secteur des Arts (RISA)

pour un nouveau statut

des Travailleur·euse·s Intermittent·e·s des Métiers de la Création (TIMC)

Préambule

…ociations représentatives des intermittent·e·s du Secteur des Arts, réunis …notre **projet pour un nouveau statut social des**

Le 24 janv. 2019 à 03:58, Pierre Dherte <pierre@dherte.com> a écrit :

Cher Fabian,

Vous nous avez envoyé un courriel nous demandant une réaction par rapport aux différentes propositions
entre-vous dans le cadre du **RISA**, rassemblement de certaines associations ou fédérations d'intermitten
22 décembre dernier.

Nous vous répondons ici concrètement sur ce qui nous rassemble, mais aussi sur certaines propositions
Par ailleurs, il nous paraît utile de vous suggérer une rencontre afin d'en débattre plus précisément, dans

Nous souhaitions aussi rappeler quelques rétroactes non négligeables où certaines balises ont été formul
professionnelles déjà. Un travail en amont a donc produit quelque « résultat » en terme de recommandati
plusieurs documents de synthèse que je me permets de rappeler. Nous savons également que nos collèg
nous avons examinées ensemble également, notamment avec Facir.

Enfin, nous allons très vite réagir envers le Cabinet Culture, ainsi que de manière plus élargie vers l'extérie
liste parmi les dix priorités en guise de conclusion de la Coupole « Artiste au centre ». Cette priorité n'aya
précision, il s'agissait de mettre en place *« une concertation transversale pour revoir le statut, social, fisca
stimuler la création d'emploi artistique et reconsidérer le statut symbolique et professionnel des artiste*s »
Ce n'est pas anodin, dans le cadre de ce qui nous préoccupe ici !

Il est donc essentiel pour nous de placer ce débat sur le plan d'une réelle concertation transversale, surto
actuellement pour faire « bouger les lignes » de ce côté-là et parfois même à notre avantage premier.

Ainsi, comme je l'ai déjà signalé à Fabian, nous constatons que votre texte reprend plusieurs recommand
elles, depuis 2014 parfois même avant cette date ! Nous les énumérons plus loin et nous précisons par ai
balisées. Et pourquoi elles sont pertinentes aujourd'hui !

D'autres nous posent problème. Parmi ces recommandations, citons notamment :

1- RENOUVELLEMENT DE LA « PERIODE PROTEGEE » (page 6):
Concernant votre proposition visant **le mécanisme de renouvellement de la protection de l'intermitter**
directeur du Guichet des Arts en 2015 (page 8) : *« 6. Renouvellement annuel sur base de 9 prestations co*
valoriser des prestations para-artistiques) ». Cependant, vous y ajoutez la notion suivante : ***« 9 jours de tr***
période d'un an ». Nous ne pouvons pas adhérer à cette condition qui pénalise pour le moins l'artiste ou
notamment ceux pour qui votre règle d'application exclurait du mécanisme de renouvellement celles et c
qui est déjà pas mal !) avec un ou deux contrats seulement de courte durée (3 mois) ! Et il y en a encore b
profiter du renouvellement tel que vous l'envisagez !

11 janvier 2019 :

Workshop sur le “statut” au Parlement

Invité par Ecolo (Muriel Gerkens)

INVITATION

Workshop : Cohérence du statut économique et social des artistes

Vous êtes cordialement invités, ce lundi 14 janvier 2019 au Parlement fédéral - 14h à 17h, au workshop :

«Co-construire une vision globale sur le statut économique, social et sociétal des artistes en Belgique : tirer les leçons de l'expérience menée aux Pays-Bas ».

La situation des artistes belges est aujourd'hui des plus précaires : mesures vexatoires et excluantes de l'ONEM, contrats de trop courte durée, discrimination vis-à-vis des techniciens, etc. Le manque de reconnaissance et de soutien tant économique que social freine le développement culturel et artistique du pays. En réponse à ces difficultés, le Ministre de l'emploi, Kris Peeters, planche sur la création d'un statut de « travailleur autonome » dont les contours et conséquences sont à ce jour encore inconnus.

Si un statut 'intermédiaire' a été mis en place en 2014 - le « ZZP » ou « indépendant sans personnel » - utilisé par de nombreux artistes néerlandais, il n'a pas apporté de réponse à leur précarité sur le marché de l'emploi.

15 janvier :

10 propositions UAS pour améliorer le “Statut” de l’artiste

- Propositions en vue d'améliorer et de simplifier la réglementation actuelle de chômage et de travail pour les artistes & intermittents !
- Vers un « statut » digne de ce nom ?
- Plusieurs règlementations actuelles à renégocier ?

UNION DES ARTISTES

22 janvier :

“Lettre ouverte UAS à la Ministre de la Culture et à celles et ceux se projetant dans un avenir proche à cette responsabilité politique”

UNION DES ARTISTES

Lettre ouverte à Madame la Ministre de la Culture

(et à celles et ceux se projetant dans un avenir proche à cette responsabilité politique !)

Bruxelles, le 22 janvier 2019

Madame la Ministre de la Culture,

Sous la législature précédente, après des Etats Généraux de la Culture qui ont duré plus de deux ans, nous parlions de **« *rendre leur place aux artistes* »**. Sous la vôtre et celle de la ministre vous ayant précédée, on prétendait **« *remettre l'artiste au centre* »**, après une opération d'envergure et de consultation intitulée : « Bouger les lignes » !

Si nous comptons bien, cela fait maintenant près de quatorze années qu'on tente de nous rapatrier de **la périphérie** ! Pour beaucoup d'entre nous, nous y demeurons encore !

C'est ainsi que « *remettre l'artiste au centre* » fut une ambition identifiée comme étant « *le défi numéro un pointé parmi les dix défis essentiels pour les dix prochaines années* » (« Pour une politique théâtrale renouvelée », page 3).

Nous avons également retenu votre allocution lors du conclave budgétaire où le gouvernement a décidé d'augmenter l'enveloppe dévolue aux arts de la scène en justifiant notamment cette ambition que vous aviez annoncée en plaçant, je cite : « *la création et l'emploi artistique au cœur des critères d'attribution de subventions* ».

Nous vous écrivons cette lettre car même si nous reconnaissons le travail accompli sur deux dossiers, précisément sur deux décrets (arts de la scène, nouvelle gouvernance et instances d'avis), nous vous avons aussi témoigné à maintes reprises notre insatisfaction argumentée

4 février :

- *Débat au Parlement (6 heures)*

- Dépôt de motion Ecolo & Défi contrée par PS & CDH (motion reprenant les trois points de notre lettre ouverte)

Parlement de la Communauté française
Fédération Wallonie Bruxelles

PROPOSITION DE MOTION

déposée en conclusion de l'interpellation de Mme Caroline Persoons « Emploi artistique : statut, contrats attentes et réalité » et des questions orales jointes
de M. Patrick Prévot « Application artist@work 2.3. »,
de M. Matteo Segers «Lettre ouverte de l'Union des Artistes du Spectacle concernant le statut des artistes et l'emploi artistique »
de M. Olivier Maroy « Amélioration du statut d'artiste (action 11 de bouger les lignes) » et « Emploi artistique (action 10 de bouger les lignes) », développées en commission de la Culture du 04/02/2019.

Le Parlement de la Communauté française,

- Ayant entendu l'interpellation de Mme Caroline Persoons et les questions orales jointes de M. Prévot, Segers, Maroy et la réponse de Mme Alda Gréoli, Ministre de la Culture,
- Ayant entendu la réponse de la ministre de la Culture,

- Considérant le statut social précaire et insécurisant que connaissent les artistes, spécialement ceux du spectacle,
- Considérant les conclusions de l'Opération Bouger les Lignes,
- Considérant la Lettre ouverte du 29/01/2019 de l'Union des Artistes du Spectacle à la Ministre Gréoli, concernant le statut des artistes et l'emploi artistique :

  - insiste sur les place, rôle et apport essentiels des artistes dans une société démocratique ;
  - demande au Gouvernement de la Communauté française de :
    - mettre en place, en lien avec les Régions wallonne et bruxelloise, un cadastre de l'emploi artistique, sur base d'une nomenclature unifiée ;
    - renforcer les obligations d'emplois artistiques dans les contrats programmes conclus par la Fédération Wallonie-Bruxelles avec les principaux opérateurs culturels de la Fédération et de prévoir des sanctions strictes en cas de non-respect de ces quotas précis, en analysant à cet effet avec les fédérations professionnelles du secteur, l'établissement d'un pourcentage minimum d'emploi artistique dit « à cliquet », c'est à dire s'établissant par paliers sur base du montant de la subvention structurelle de l'opérateur, et tenant compte de la part de « frais fixe » de l'opérateur.
    - établir un plan "projet de vie" pour les créateurs et artistes reconnus par la Fédération Wallonie-Bruxelles, plan qui vise à soutenir les artistes et créateurs face à leurs lourdes responsabilités administratives actuelles, notamment leur exigence de recherche d'emploi (comme c'est le cas en sport de haut niveau par exemple)
    - renforcer les contacts avec l'État fédéral, les Communautés et Régions afin de revoir le statut social, fiscal et économique des travailleurs intermittents du secteur artistique et de stimuler la création d'emploi artistique.

Le 04/02/2019,

Caroline Persoons
Mattéo Segers

Le troisième point concerne le cadastre de l'emploi artistique. Cette mesure n'a pas été concrétisée lors de cette législature. Comme l'UAS le pointe dans sa lettre ouverte, cette mesure est toujours promise au moment des élections, mais jamais concrétisée en cours de législature. Pourquoi ce cadastre des emplois artistiques n'a-t-il jamais vu le jour? Quelles sont les collaborations avec les Régions wallonne et bruxelloise à cet égard?

Ainsi, nous avons réalisé et nous réaliserons encore des progrès. Cependant, comme le souligne l'Union des artistes de la scène (UAS), vous n'êtes pas allée assez loin, notamment sur la question du statut et l'instauration de quotas d'emplois artistiques dans les contrats-programmes. Les insatisfactions demeurent, particulièrement chez les artistes. La coupole «Artistes au centre» reprenait certaines mesures fortes qui semblent être les grandes oubliées de cette législature. Parmi ses conclusions figurait la nécessité de traiter les questions cruciales du statut des artistes et de l'emploi artistique, car les artistes ne bénéficient pas d'un statut propre ni d'un emploi sécurisé. Ils sont affiliés tantôt à un régime d'indépendant, tantôt à celui de salarié ou de fonctionnaire, ce qui les place dans des situations et des procédures difficiles. Ils sont déçus par l'absence de quotas stricts dans les derniers contrats-programmes.

Dans sa lettre ouverte, l'UAS pointe plusieurs oublis par rapport à l'emploi artistique et au statut des artistes. C'est d'ailleurs un sujet qui revient régulièrement dans l'actualité médiatique – les Magritte en sont encore un exemple – et dans notre commission de la Culture et de l'Enfance. Je tiens à insister sur les points soulignés par l'UAS.

VERSION

Pour commencer: une concertation transversale réunissant les différents niveaux de pouvoir et les organisations professionnelles avec l'objectif de revoir le statut social et fiscal des travailleurs intermittents du secteur artistique et de stimuler la création d'emplois artistiques. Où en est cette concertation transversale? Quelles ont été vos dernières démarches? Vous aviez expliqué que le point avait été abordé lors de la rencontre avec le ministre de la Culture de la Communauté flamande. Où en sommes-nous? Combien y a-t-il eu de réunions durant cette législature et combien sont encore prévues avant sa fin?

Un autre point important, qui a fait l'objet de revendications, est celui des quotas d'emplois artistiques dans les contrats-programmes, balisés

M. Matteo Segers (Ecolo). – Si ma question porte sur la «Lettre ouverte de l'Union des artistes du spectacle concernant le statut des artistes et l'emploi artistique», formulation utilisée par cette organisation, je rappelle que le statut d'artiste n'existe pas en Belgique! Les créateurs peuvent uniquement se prévaloir d'une disposition s'ils parviennent à justifier d'une activité qui stoppe alors les allocations de chômage. Le chantier visant à créer un tel statut a débuté voici quelques années. Deux priorités dégagées dans le cadre du programme «Bouger les lignes» sont évoquées dans la lettre de l'Union des artistes du spectacle.

La première priorité est la mise en place de cette fameuse concertation transversale qui est essentielle. Elle doit être transversale, mais pas

Nous souhaitons des actes concrets et pragmatiques. Pour nous, cette question n'appartient pas qu'au gouvernement. Elle relève également du Parlement lorsque celui-ci constate que le gouvernement ne parvient pas à dégager l'une ou l'autre solution tout en invoquant l'absence de compétence en cette matière. C'est faux! La Fédération Wallonie-Bruxelles a ces compétences permettant d'alléger l'avis des statuts d'artiste. La preuve nous en est fournie par d'autres secteurs où nous créons des exceptions pour des professionnels et où nous leur allégeons la vie. Nous sommes donc capables de régler cette situation, au gouvernement comme au Parlement.

artist@work visant à simplifier les démarches administratives pour les artistes?

La deuxième revendication de l'UAS est de pouvoir intégrer des quotas d'emplois artistiques dans le calcul des contrats-programmes et des conventions des opérateurs. Je cite un autre passage de cette lettre: «Il n'y a pour l'heure aucun mécanisme de contrôle voire de sanction autre que celui résultant de la seule appréciation de l'administration ou éventuellement des futures instances d'avis.»

Je précise que l'UAS suggère que ce curseur emploi artistique – dont on parle depuis quelques années maintenant – intervienne pour des catégories d'opérateurs subventionnés au-delà d'un cer-

tain niveau de fonctionnement. C'était dans l'action 10 de «Bouger les lignes» qui prévoyait que la Fédération Wallonie-Bruxelles puisse disposer d'un outil d'analyse coordonné du secteur culturel afin de produire des indicateurs en matière d'économie et d'emploi. Cette mission a été confiée à l'Observatoire des politiques culturelles (OPC), qui devra identifier, quantifier et analyser les sources de financement de la culture. L'action prévoyait également d'étudier la possibi-

les talents émergents à travers des appels à projets, permettant ainsi à des artistes de faire de leur pratique artistique leur métier. Car il s'agit bien d'un métier. Les artistes ne sont pas des amuseurs publics, mais des professionnels qui méritent que nous ayons ces discussions aujourd'hui, au sein de cette commission.

Pour pouvoir actionner ces leviers, remettre l'emploi au cœur de nos préoccupations et revoir

Mme Isabelle Emmery (PS). – Ce n'est pas parce qu'il se désintéresse de la lettre ouverte que le groupe n'a pas déposé de question spécifique sur le sujet. Nous avons toutefois souhaité rencontrer l'Union des artistes du spectacle (UAS) pour examiner leur courrier de manière plus approfondie. Cette rencontre aura lieu prochainement. Cependant, il m'a semblé évident de me joindre dès à présent au débat.

20 février :

- L'Union est reçue au Cabinet Emploi, Kris Peeters, avec les représentants de l'Onem

- Et avec la SACD, l'ARRF, et les associations FL

- Cette réunion faisant suite à notre courrier co-signé par 12 associations et envoyé à tous les chefs de groupe des partis politiques !

Ne doutant pas de votre engagement pour soutenir la création et l'émergence des des auteurs et des artistes de demain, nous sollicitons un rendez-vous pour pouvoir en discuter avec vous, afin d'obtenir le soutien de votre groupe parlementaire.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de recevoir, monsieur madame l'expression de nos sentiments distingués.

ARRF, Unie van Regisseurs, ASA, ArtistsUnited, Acteursgilde, Union des Artistes du Spectacle Scenaristengilde, SACD-SCAM, SABAM, PRO SPERE deAuteurs, GALM

la politique artistique et culturelle. Nous ne pouvons donc pas nier l'importance que revêt notre action dans ce domaine.

Madame la Ministre, notre niveau de pouvoir dispose d'une série d'outils permettant de renforcer le statut des artistes. Or, ceux-ci façonnent notre paysage culturel et participent à notre bonheur. Par les décrets, la Fédération Wallonie-Bruxelles peut favoriser l'emploi artistique et la reconnaissance d'un travail à part entière. Grâce aux contrats-programmes et aux conventions pluriannuelles qu'elle conclut avec les opérateurs, elle peut imposer à chaque institution partenaire des obligations visant à protéger les artistes. Notre fédération peut également aider et accompagner

Madame la Ministre, où en sommes-nous dans ces discussions en CIM "Culture"? Pourquoi ne pas être plus ambitieux et organiser une concertation au niveau interfédéral sur la question du statut de l'artiste? Ce sujet le mérite.

Un projet de loi visant à supprimer le plafond du cumul des allocations de chômage avec les revenus de droits d'auteur a été déposé par le groupe PS à la Chambre des représentants. J'espère que mes collègues accepteront de cosigner ces deux propositions à même de mettre enfin un terme à une injustice intellectuelle.

Mme Alda Greoli, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Culture et de l'Enfance. – Ce sujet, tout comme le précédent, me paraît essentiel.

L'Union des artistes du spectacle (UAS), représentée par son président Pierre Dherte, m'a effectivement interpellée récemment par le biais d'une lettre ouverte. Cette lettre s'adressait également aux futurs candidats aux élections de mai 2019. Vous êtes donc, pour la plupart, aussi concernés. J'ose espérer que les débats que nous avons eus ici porteront également leurs fruits. Pour reprendre une de vos dernières déclarations, Madame Emmery, j'espère moi aussi que plusieurs d'entre vous soutiendront la proposition de loi. Ce n'est pas parce plusieurs ministres de l'action sociale n'ont rien fait depuis des années et au fil des différentes législatures qu'il faut continuer dans cette voie. Je vous remercie donc pour cette initiative.

du secteur professionnel des arts de la scène. Je n'ai pas besoin de mesures supplémentaires: j'en dispose déjà si je dois en faire usage dans les arrêtés qui ont été pris.

Comme je l'ai rappelé fréquemment à l'Union des artistes et à cette commission, nous ne disposons pas de base légale qui permettrait de fixer arbitrairement et en fonction d'un avis de ma part, ou forfaitairement sur la base de montants de subvention octroyés, des quotas d'activité ou d'emploi. C'est le projet spécifique de chaque opérateur en arts de la scène qui détermine son cahier de charges et sa subvention. Il n'y a dès lors pas de pourcentages transversaux d'un projet à l'autre. Nous pouvons par contre en faire un critère de subventionnement et d'évaluation, ce qui n'était pas le cas avant.

Monsieur Maroy, l'analyse et la publication des données chiffrées de l'emploi artistique pourront quant à elles avoir lieu sur la base des pre-

Et suite à notre lettre ouverte UAS : …

→ Trois articles dans Le Soir !

Les théâtres et les acteurs interpellent Alda Greoli

POLITIQUE CULTURELLE Statut des artistes, financement...

▶ Grand débat ce lundi en Fédération Wallonie-Bruxelles.
▶ Dans quelle chausse-trape a disparu le statut de l'artiste ?

Les planches sont à nouveau en feu. Ces dix derniers jours, deux lettres de revendication émanant du monde du théâtre se sont superposées sur la table de la ministre de la Culture Alda Greoli (CDH) : la première émane de la Chambre des compagnies théâtrales pour adultes (CCTA) et amplifie une bronca de 2017 relative à la réduction de l'aide structurelle aux compagnies de théâtre. La seconde émane de l'Union des artistes et soulève le problème plus global de l'absence de statut d'artiste digne de ce nom, l'absence de cadastre des emplois qui correspondent à ce statut d'artiste et, de ce fait, l'impossibilité d'imposer aux employeurs des quotas d'emplois artistiques – même dans les compagnies et théâtres subventionnés par contrats programme.

Ces deux missives – partiellement coordonnées – ont soulevé une dizaine d'interpellations parlementaires et donneront lieu ce lundi à un long débat au parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ecolo, MR, CDH, PS, Défi ont annoncé qu'ils interpelleraient la ministre.

Un théâtre refinancé, des compagnies déçues

Les deux revendications sont complémentaires. La revendication de la CCTA relative aux subventions des compagnies théâtrales peut paraître surprenante : au sein du budget culturel de la Fédération – à l'exception du financement de la RTBF – la division « Arts de la scène » est de loin la mieux dotée, et à l'intérieur même de ce chapitre budgétaire, le théâtre se paie la part du lion. De plus, ces lignes budgétaires ont été en nette progression sur la dernière législature.

Sous ce seul angle, la ministre Greoli joue sur du velours : *« Le théâtre disposait d'un budget de 89 millions d'euros quand je suis arrivée »*, nous a-t-elle dit cette semaine. *« Je l'ai monté à 99 millions d'euros, soit une hausse de 11 %. Je ne sais pas quelle autre politique a été augmentée de 11 % sous cette législature. »* Alda Greoli précise : *« Il y a eu une revalorisation de quasiment tous les contrats programme. Et je rappelle – au cas où on l'aurait oublié – que cela faisait 8 voire 9 ans pour certains qu'ils n'étaient que dans des continuations de contrats programme sans pérennisation, évaluation et remise en place. »* À ceux qui n'auraient pas bien compris sa position, Mme Greoli peut même user de formules percutantes : *« Avant moi, les compagnies de théâtre recevaient 89 millions, au petit bonheur la chance selon la manière dont ils s'articulaient avec la ministre précédente ! Ils ont désormais une manne de 99 millions. Ils avaient des demandes pour 150 millions, et ils utilisent toujours le même argument :"* Elle ne nous a pas donné ce que nous lui avions demandé". *« C'est comme si un enfant envoyait sa liste à St Nicolas, il offre à l'enfant la plus belle boîte de Lego – qui permettra en plus à l'enfant de s'épanouir, consolider sa création – et ils répondent :" C'est dommage, St Nicolas ne m'a pas aussi apporté la boîte de Playmobil à laquelle je tenais." »*

Face aux critiques, la ministre est sereine : « Le théâtre disposait d'un budget de 89 millions d'euros quand je suis arrivée. Je l'ai monté à 99 millions, soit une hausse de 11 %. » © ROGER MILUTIN.

La part du lion pour les institutions?

Cependant, ce n'est pas l'enveloppe budgétaire globale du théâtre que critique la CCTA mais, comme on le sait, la part de subvention dont bénéficient les compagnies – donc les artistes et projets artistiques – en comparaison des soutiens attribués aux institutions théâtrales. La ministre ne se démonte pas : *« Sous cette législature, les crédits disponibles pour les projets des compagnies théâtrales ont pratiquement doublé, passant de 1.130.000 euros à 2.174.000 euros »*. Voilà pour l'aide ponctuelle. Quant aux contrats programme, désormais ils pèsent 3.360.000 euros, note la ministre, *« soit une augmentation de 24 % du budget dédié aux aides structurelles pour les compagnies en théâtre adulte »*. ■

ALAIN LALLEMAND

LE VÉRITABLE ENJEU ?

Où est le statut de l'artiste ?

Une seconde lettre ouverte adressée à la ministre de la Culture prolonge ce débat. Elle émane cette fois de l'Union des artistes, lesquels se plaignent de ne pas avoir vu advenir une concertation transversale (Communautés et fédéral, culture et emploi, fédérations professionnelles et tutelle) sur le statut de l'artiste tel qu'il devrait être conçu et appliqué sans équivoque par les employeurs, l'Onem et autres administrations concernées, les pouvoirs subsidiants.

« Cela fait maintenant près de quatorze années », remarque le signataire de la lettre Pierre Dherte, président de l'Union des artistes, que le secteur attend la mise en place d'une *« concertation transversale pour revoir le statut social, fiscal des travailleurs intermittents du secteur artistique, stimuler la création de l'emploi artistique et reconsidérer le statut symbolique et professionnel des artistes. »*

L'urgence de ce combat-là ne sera contestée par personne et dépasse les contingences budgétaires. À quatre mois des élections, on suivra avec intérêt les positions des divers partis sur un sujet où aucune formation politique n'a brillé jusqu'ici. Peut-être est-ce là – pour les acteurs, techniciens du spectacle mais aussi écrivains, plasticiens – le véritable enjeu culturel des prochaines élections ?

A.L.

http://uniondesartistes.be/wp-content/uploads/2019/01/Lettre-à-la-Ministre-à-celles-et-ceux... pdf

Administration: le chemin de croix des artistes en Belgique

MIS EN LIGNE LE 7/03/2019 À 17:43 PAR ALAIN LALLEMAND

Faute de statut social et fiscal, les artistes belges sont jetés dans la misère. Ce silence meurtrier touche les artistes francophones plus que tout autres. Le premier volet de notre enquête.

Arnaud Bronsart, quinze ans de cinéma et TV, marathonien des castings. - Dominique Duchesnes.

On ne demande pas des privilèges, on demande juste au gouvernement de traiter enfin ce dossier ! » Depuis quinze ans, tonnait en janvier l'Union des Artistes (UA), *« on nous promet de remettre l'artiste au centre mais rien ne bouge »*. Depuis quinze ans, pensez : depuis le gouvernement Hasquin et Collignon père ! Le coup de gueule n'a pas fini de vibrer puisque mardi prochain, son auteur Pierre Dherte (UA) est reçu par la ministre de la Culture Alda Greoli (CDH). Bien trop tard pour que ce gouvernement

Douze idées pour créer un véritable statut d'artiste

MIS EN LIGNE LE 8/03/2019 À 18:05 PAR ALAIN LALLEMAND

Comment sortir les artistes belges du non-statut dans lequel on les cantonne ? Second volet de notre enquête : nous avons glané douze idées susceptibles d'inspirer un prochain gouvernement.

L'artiste (ici Michel Bouquet en... Harpagon) à la recherche du graal, le statut d'artiste. - Pascal Gely.

Douze idées pour tenter d'atteindre un statut de l'artiste

▸ Les artistes veulent obtenir de l'Etat un statut digne de ce nom, juridiquement fiable.
▸ Second volet de notre enquête : quelles sont les pistes évoquées par les diverses parties ?

ENQUÊTE

Les cabinets flamand et francophone de la Culture se concertent régulièrement à ce sujet, la Culture francophone (Alda Greoli, CDH) est en contact suivi avec l'emploi fédéral (Kris Peeters, CD&V), divers organes sociaux, les artistes eux-mêmes et leurs fédérations professionnelles s'activent pour dessiner ce que pourrait être demain un véritable « statut de l'artiste ». Mais que recèlent les cartons à idées de chacun ? Et ces idées sont-elles toutes compatibles ? ■

ALAIN LALLEMAND

L'artiste (ici Michel Bouquet en... Harpagon) à la recherche du Graal, le statut d'artiste. © PASCAL GELY

1
Une seule vision transversale

C'était l'une des dix priorités de la coupole Artiste au centre et rien ne semble possible sans passer par là : une *« concertation transversale pour revoir le statut social, fiscal des travailleurs intermittents du secteur artistique »*. Sans ambiguïté, sans arbitraire possible, chaque artiste, chaque opérateur, chaque administration fédérale, régionale et communautaire (ONSS, Finances, Onem, Forem, Actiris, Inami) doit se référer à une définition juridique identique et une approche équivalente de l'artiste/intermittent. L'artiste ne peut plus être un jongleur d'assiettes chinoises, tiraillé par six ou sept statuts différents.

2
Un cadastre des artistes

A partir d'une définition unique et d'une solide étude du paysage artistique, on peut établir une nomenclature de ce qui est – ou pas – « artistique ». Un régisseur est-il technicien ou artiste ? Cela va être le véritable déchirement du secteur : faut-il lier technique et artistique et parler d' « intermittents » ou scinder le technique de l'artistique ? Scinder suppose un préalable : *« Les régisseurs et techniciens perdraient quelque chose de fondamental s'il n'y a pas d'abord une loi de l'intermittence qui leur permet d'avoir un avantage dans leur profession – qui n'est pas une profession artistique dans 90 % des cas*, constate Michel Kacenelenbogen, directeur du théâtre Le Public. *La pénibilité des régisseurs et techniciens a des spécificités qui justifieraient des avantages supérieurs parfois au statut de l'artiste. On peut être artiste jusqu'à 95 ans, on ne peut pas continuer à monter aux échelles. »*

3
De nouveaux seuils Onem

Il est trop difficile aux jeunes artistes de prouver 104 jours d'occupation artistique en 18 mois et d'obtenir ainsi le « statut initial d'artiste » Onem. Par contre, il est trop facile aux anciens de le conserver en établissant seulement trois prestations distinctes par an. Cela manque de cohérence et de solidarité transgénérationnelle. *« Notre recommandation*, propose Pierre Dherte, *est de réduire le nombre de jours requis pour l'accès au statut, après quoi on demanderait non plus trois mais neuf prestations distinctes minimum chaque année. Un pari sur la jeunesse. »*

4
Formation Actiris/Forem

Les procédures vexatoires vis-à-vis des artistes ne se limitent pas à l'Onem et la compétence fédérale de l'emploi. Le problème concerne aussi les administrations régionales, dont les agents sont mal formés. *« Les ministres régionaux de l'Emploi sont également responsables*, note la ministre de la Culture Alda Greoli (CDH). *J'ai demandé à MM. Didier Gosuin (Défi) et Pierre-Yves Jeholet (MR) de bien vouloir faire travailler Actiris et le Forem à la formation de contrôleurs. »* Olivier Maroy (MR) a emboîté le pas à la ministre : *« J'appuie votre demande aux ministres régionaux de l'Emploi de former des contrôleurs. »* Depuis lors, le Bruxellois Gosuin a été interpellé par Ecolo, le Wallon Jeholet par le PS, et l'Union des artistes croit à la démarche : *« Que fait Actiris ? Ils poussent les artistes à accepter des emplois dits "convenables" de gardien de parking. Nous n'en voulons plus : si quelqu'un décroche le statut d'artiste et qu'il parvient à le maintenir par (au moins) neuf prestations distinctes annuelles, on ne doit plus lui imposer un emploi de gardien de parking. »*

5
Un statut Inami « au cachet »

En Belgique, l'assurance soins de santé est quasi universelle. Par contre, l'accès à l'assurance indemnités – qui couvre l'incapacité de travail et le repos de maternité – est beaucoup plus restrictif. Un travailleur intermittent (comme l'artiste) doit prouver qu'il a accompli un « stage » de 800 heures de travail ou assimilées (180 jours pour le régime général) au cours des douze mois précédant le début de son incapacité. Mais dans l'Assurance-Maladie-Invalidité, il n'existe pas de règle équivalente à la « règle du cachet » pratiquée à l'Onem (nos éditions d'hier). Pas question de convertir des montants en jours ! Pour couvrir valablement l'artiste, l'Inami devrait donc adopter dans sa législation l'équivalent de la « règle du cachet » Onem.

6
Des artistes mieux formés

C'est l'un des constats formulés par l'acteur Arnaud Bronsart : *« Dans les écoles d'art, on n'est pas du tout formé au droit social, droit fiscal, etc. On doit l'apprendre sur le tas. »* Le constat est partagé et il n'est pas acceptable : les écoles d'art ne peuvent présenter à leurs étudiants un monde éthéré, virtualisé. *« Certaines écoles le font déjà*, note Pierre Dherte (UA), *mais toutes devraient dispenser une formation de ce type, mise à jour presque quotidiennement. Il n'y a pas qu'apprendre à peindre qui est important, il faut aussi apprendre à s'en sortir dans ce métier, connaître les rouages administratifs, légaux, etc. »*

7
Un bureau social mutualisé

Les artistes, cependant – comme bien d'autres professions –, préfèrent externaliser ces compétences et recourent à des bureaux sociaux pour artistes (BSA) comme Amplo ou Smart. Ces bureaux sont souvent le meilleur médiateur entre l'artiste et la faune administrative qui l'assaille. Mais ils sont coûteux et l'idéal de la coopérative est parfois bien lointain. Un artiste cède 7 % de ses revenus à un BSA, une dîme qui s'ajoute aux 15 % qu'il abandonnera par ailleurs s'il est sous contrat d'agent. Si on ajoute à cela les charges sociales et fiscales que l'artiste verse comme tout travailleur, le reliquat est maigrichon. L'Union des artistes – encore elle – imagine la création d'un bureau social mutualisé (BSAM). *« Nous pensons qu'un BSAM pourrait encaisser entre 2 à 3 %*, estime Pierre Dherte, *ce serait le juste prix. »*

8
Etablir des « projets de vie »

C'est une idée lancée début février par le député Matteo Segers (Ecolo) et à laquelle s'est rallié Défi : une disposition réglementaire permet aux sportifs de haut niveau de ne pas devoir justifier auprès de l'Onem leur recherche active d'un emploi. *« Nous avons en effet décidé de créer un projet de vie pour les sportifs de haut niveau*, note le député vert, *nous pouvons en faire de même pour les artistes.* » L'idée : *« Lorsqu'un artiste formule une demande à la Fédération Wallonie-Bruxelles, il reçoit une reconnaissance lui permettant de déposer des dossiers, des demandes de contrats-programmes ou des demandes de bourses. Il serait envisageable de créer un projet de vie permettant aux artistes, grâce à un document fourni par la Fédération, de ne pas devoir se justifier auprès de l'Onem lorsqu'ils ne respectent pas les dispositions leur imposant de postuler auprès de tel employeur ou de répondre à une offre d'emploi de tel entrepreneur ou manufacturier. »*
« C'est une idée que je trouve assez pertinente, réagit Pierre Dherte, de l'Union des artistes. *Il y a là une source d'inspiration. »* Rien n'est acquis, cependant : *« Il y a peut-être un problème d'échelle*, note Philippe Schoonbrood (CGSP-Culture) : *les sportifs de haut niveau, ce sont quelques dizaines de personnes. Les artistes sont des dizaines de milliers. Pas sûr qu'on puisse transposer la mesure à cette échelle. »* Le 4 février, en commission culture du Parlement FWB, un projet de motion Ecolo-Défi appuyant cette idée a été contré par une motion PS-CDH.

9
Cumuler droits d'auteur et chômage

C'est l'une des revendications les plus fortes pour les artistes dont la carrière décolle mais dont les revenus restent incertains. Comme le suggère une proposition de loi déposée ce 6 février par quatre députés PS dont Karin Lalieux, il s'agit de modifier l'arrêté royal du 25 novembre 1991 réglementant le chômage afin de mettre un terme à la règle de diminution des allocations en cas de cumul entre chômage et revenus tirés de l'exercice d'une activité artistique.
Rien de bien compliqué : on biffe quatre alinéas et on met fin à une injustice sociale flagrante qui limite à 4.361,76 euros annuels le montant maximal qu'un artiste au chômage peut percevoir en droits d'auteur et voisins sans que cette somme soit retirée de ses allocations. Aujourd'hui, rien n'empêche un chômeur de percevoir à la fois ses allocations de chômage et les loyers des immeubles qu'il possède ou les dividendes des actions, fonds, trackers et autres stock-options qu'il a amassé. Pourquoi les artistes qui investissent dans leur carrière seraient-ils moins bien considérés que des boursicoteurs au chômage ?
La proposition Lalieux est aujourd'hui soutenue par le CDH, Ecolo, Défi et chacun regarde en direction du MR. Comment comprendre que le PS ait attendu le premier gouvernement dans lequel il n'est pas depuis 1991 pour déposer ce texte simple qui tient en une demi-page ? Mais comme l'a remarqué avec fiel la ministre Alda Greoli (CDH) en approuvant cette initiative socialiste : *« Ce n'est pas parce que plusieurs ministres de l'action sociale n'ont rien fait depuis des années et au fil des différentes législatures qu'il faut continuer dans cette voie. »*

10
Lier les subsides aux quotas artistiques

C'était l'une des dix priorités de la coupole « Artiste au centre » : *« Déterminer des quotas d'emploi artistique selon les subventions, la nature des relations contractuelles et des budgets. »* Si le statut d'artiste est précis, si les fonctions artistiques permettent de dresser une nomenclature et établir un cadastre de l'emploi artistique, alors le pouvoir subsidiant peut s'assurer qu'il ne subsidie en priorité de l'emploi réellement artistique, et non des personnes qui se font passer pour des artistes mais incarnent en réalité des fonctions de soutien. La ministre de la Culture Alda Greoli (CDH) soutient qu'elle a déjà suivi ce chemin lors de la rédaction des nouveaux contrats-programmes, que l'administration aura une vision claire de l'emploi artistique dès que tomberont les rapports d'activités attendus en mai 2019, et que cet emploi artistique va pouvoir devenir *« un critère de subventionnement et d'évaluation, ce qui n'était pas le cas avant »*. Vrai, faux ? Pierre Dherte (UA) est sceptique. *« C'est toujours l'administration, en majorité PS, qui décide. (La ministre) ne veut pas se mettre à mal avec le PS et nous dit qu'elle ne peut rien imposer. Elle sait que nous demandons des quotas d'emplois artistiques, avec un mécanisme de cliquets, etc. – tout cela est très balisé – mais l'administration n'en veut pas... »* Le mécanisme d'une subsidiation par quotas et avec cliquets a fait l'objet début février d'une motion de soutien Ecolo-Défi, elle a été contrée par une motion PS-CDH.

11
Renouer le lien syndical

S'exprimant début février sur le statut de l'artiste, la ministre de la Culture Alda Greoli (CDH) a eu cette phrase : *« Il s'agit d'une problématique extrêmement complexe qui nécessite d'ailleurs l'accord de partenaires sociaux dont certains sont réfractaires à l'idée d'un statut spécifique pour les artistes. »* Y aurait-il un problème ? *« Est-ce que les corps intermédiaires – les syndicats notamment – défendent encore les intérêts des travailleurs ? »* nous lance Pierre Dherte, président d'une fédération professionnelle (Union des Artistes) qui fait désormais de l'ombre aux syndicats. En Fédération Wallonie-Bruxelles, les fédérations d'artistes *« ont voix aux instances de concertation mais aussi de décision, et presque normalement, les décisions sont prises davantage avec nous qu'avec les syndicats. »* A contrario, reconnaît-il *« une nouvelle convention collective a été négociée récemment, or aucune des fédérations n'était au courant et nos affiliés syndiqués disent qu'ils n'ont pas été concertés »*. Bref, il existerait une certaine rivalité entre fédérations et syndicats, pas toujours profitable aux artistes car il n'y a pas forcément de solidarité entre les divers profils d'artistes. Les fédérations, c'est bien, mais elles défendent des intérêts très particuliers. Ainsi, l'Union des Artistes a un intitulé trompeur puisqu'elle ne représente en principal que les comédiens et interprètes.
Il n'empêche : au cours de notre enquête, plusieurs artistes se sont plaints du peu d'informations utiles – et plus encore du manque de soutien – qu'ils ont reçus de leur syndicat. Il existe effectivement, au sein de la FGTB, un hiatus entre la position de la Setca sur les artistes et celle de la CGSP-Culture. Philippe Schoonbrood (CGSP-Culture) l'admet volontiers et explique sa vision : *« Pour nous, l'artiste préfigure probablement ce que sera le travailleur dans les 10-20-30 années qui viennent. Par-delà l'artiste, nous pensons qu'il faut plutôt développer un statut du travailleur intermittent, ce qui inclut les techniciens et toutes les fonctions de soutien. »* C'est une vision stratégique très intéressante, mais qui rend le débat beaucoup plus tendu et nous renvoie au tout début de notre article...

12
De nouveaux outils

A la mi-décembre, la ministre des Affaires sociales Maggie De Block (Open VLD) annonçait le lancement d'une nouvelle application destinée à simplifier la vie administrative des artistes. Artist@Work devrait leur donner accès à toutes les informations sur leur statut et leur permettre d'introduire par voie électronique leur demande d'agrément en tant qu'artiste. L'appli devrait aussi servir à sauvegarder les prestations pour lesquelles une rémunération aura été perçue. L'Union des Artistes est dubitative : *« Si l'application était géniale, cela me serait revenu*, tacle Pierre Dherte. *On n'a pas besoin de cela, ce dont on a besoin est humain, l'équivalent d'un* Kunstenloket, *genre téléphone vert avec des informations factuelles. »* L'accueil politique au sud du pays a été réservé : *« L'application est en développement, elle n'est donc pas encore disponible »*, a d'abord remarqué la ministre de la Culture Alda Greoli (CDH), tout en constatant que la ministre libérale, une fois de plus, ne s'était pas concertée avec ses collègues en charge de la culture. *« Je me réjouis toutefois de cette initiative utile. »* En quoi est-ce utile ? C'est une partie légitime du contrôle de l'Etat sur des activités artistiques souvent sous-déclarées. Le Conseil national du travail (CNT), demandeur de ce genre d'application, a d'ailleurs rendu ce 26 février un avis positif, estimant que Artist@Work *« permettra d'avoir une vision globale des prestations artistiques, ce qui contribuera à garantir une plus grande sécurité juridique* (et) *permettra également de simplifier le travail de la Commission Artistes. »*
Comme l'explique Philippe Schoonbrood, permanent culture de la CGSP, l'enjeu est très concret, il concerne un meilleur contrôle du « régime des petites indemnités » (RPI) pour artistes, strictement réservé à des activités artistiques très rares (moins de trente prestations par an) et pour un montant tout à fait accessoire (total maximal annuel de 2.578,11 euros) : *« Personne ne sait plus combien de RPI sont signés chaque année. Le bureau social pour artistes Smart pense qu'on se situe autour de 900.000 RPI par an, donc plus de cent millions d'euros qui échappent à la protection sociale. Cette application n'est sans doute pas "la" réponse qu'on attend du gouvernement, mais cela va rendre plus de clarté dans un système qui a dérapé »*

A.L.

Et enfin :

L’Union est reçue au Cabinet Greoli le 12 mars

Nous obtenons satisfaction en promesse sur la mise en calendrier et en oeuvre des trois points repris de notre lettre ouverte

UNION DES ARTISTES

Madame Alda GREOLI

Vice-présidente

Ministre de la Culture et de l'Enfance

Place Surlet de Chokier, 15-17 - 1000 Bruxelles

Bruxelles, le 13 mars 2019

Madame la Ministre, chère Alda,

Nous vous remercions vivement pour la réunion que vous nous avez accordée ce mardi 12 mars en votre Cabinet, avec vos collaborateurs, ainsi que pour la qualité du dialogue que nous avons pu mener ensemble.

Nous sommes très heureux d'avoir pu une nouvelle fois partager avec vous certains constats et d'avoir été entendu sur les trois points repris dans notre **lettre ouverte de l'Union des Artistes**, vous étant – notamment - adressée le 23 janvier dernier. Cette lettre ouverte ayant également suscité un débat au Parlement le 4 février 2019 ainsi que le dépôt d'une motion reprenant ces trois points (« statut » , cadastre de l'emploi artistique + indicateurs de contrôle des % d'emploi artistique des opérateurs contrats programmés).

Nous vous remercions également d'avoir pu nous entendre en argumentaires sur chacun de ces points précis, en présence de délégations élargie de la SACD et de l'ARRF, et d'y avoir surtout **répondu par plusieurs propositions concrètes.**

2

DEFINITIONS DE QUOTAS D'EMPLOIS ARTISTIQUE

DANS LES CP DES OPERATEURS

29 mars 2018

Carte blanche,“Notre dernier cri” (journal L’Echo)

CARTE BLANCHE

Notre dernier cri

Collectif de signataires

29 mars 2018 05:00

Lettre ouverte à celles et ceux qui ont choisi de gouverner les arts de la scène *

Monsieur le Ministre-Président de la FWB, M. Demotte ;
Madame la Vice-Présidente et Ministre de la Culture, Mme Greoli ;

Nous sommes des artistes, des créatrices, des créateurs, des auteurs, des techniciens et techniciennes artistiques, des travailleuses et des travailleurs artistiques du secteur des arts de la scène. Certains parmi nous enseignent aussi aux jeunes qui ont la vocation de l'art en Fédération Wallonie Bruxelles. Nous représentons des milliers de personnes de toutes disciplines et de tous âges qui ont choisi une activité professionnelle dans le secteur artistique conscients de son importance sociétale.

Dans les prochains jours, vous allez prendre des décisions essentielles pour nous en fixant définitivement les clauses de l'emploi artistique et de soutien aux créatrices, créateurs et artistes dans les contrats-programmes dédiés aux opérateurs des arts de la scène. Nous craignons qu'elles soient très éloignées des promesses qui nous ont été faites.

4 mai 2018 :

Rendez-vous Cabinet Greoli

28 mai 2018 :

On obtient 4 mesures et une phrase insérée dans TOUS les contrats programmes des opérateurs

Je vous confirme également que les mesures suivantes seront soutenues, conformément aux dispositions du *Décret relatif à la reconnaissance et au subventionnement du secteur professionnel des Arts de la Scène* visant à renforcer l'emploi artistique :

1. Le critère de la plus-value du subventionnement structurel sur l'emploi artistique sera mis en avant dans les contrats, afin de renforcer l'attention qui sera portée à ce critère par les opérateurs, par l'Administration générale de la Culture, par les instances d'avis ainsi que par les pouvoirs publics ;

2. Les obligations quantitatives minimales d'emploi artistique, exprimées en pourcentage budgétaire et en nombre d'équivalent temps-plein, pourront être complétées par des objectifs de progression sur la durée du contrat-programme, selon des modalités à définir ;

Place Surlet de Chokier, 15-17
B – 1000 Bruxelles

T +32 2 801 78 11

greoli@gov.cfwb.be

FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES
LE GOUVERNEMENT

Alda GREOLI

Vice-Présidente
Ministre de la Culture, de l'Enfance et de l'Education permanente

3. Les données chiffrées d'emploi artistique communiquées chaque année par les opérateurs dans leur rapport d'activité seront analysées et publiées par l'Administration générale de la Culture, selon des modalités à définir ;

4. Des réunions de travail seront organisées afin d'alimenter la réflexion en matière d'évolution des conditions socio-économiques des travailleurs des arts.

En matière d'emploi artistique, l'opérateur s'engage à développer une démarche proactive pour faire évoluer positivement sur la durée du contrat-programme le taux minimum fixé.

30 novembre :

Plusieurs interpellations parlementaires en concertation avec l’UAS

9.12 Question de M. Christos Doulkeridis à Mme Alda Greoli, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «À quand la signature des contrats-programmes "Arts de la scène"?»

M. Christos Doulkeridis (Ecolo). – Madame la Ministre, le 23 novembre dernier, vous rendiez publique la liste des 236 opérateurs des arts de la scène qui recevraient un contrat-programme. Cette décision délicate a provoqué un certain nombre de déceptions dans le secteur, car derrière chaque projet, il y a évidemment des investissements, des emplois, des visions à la fois humaines et budgétaires. Je ne reviendrai pas là-dessus aujourd'hui, mais plutôt sur la situation des actuels «contrats-programmés». Bien que nous soyons à bientôt un an de la publication de la liste des opérateurs qui seront subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles, les contrats-programmes ne seraient, à ma connaissance, toujours pas signés, ce qui retarde la liquidation des subsides.

Quelles sont les raisons de ce délai? Peut-on bientôt espérer la signature des contrats-programmes? Si oui, quand?

Par ailleurs, certains opérateurs «contrats-programmés» ont précédemment réalisé un taux extrêmement bas d'emplois artistiques, approchant parfois les 7 %, un sujet à propos duquel nous avons également débattu. D'après nos informations, ces opérateurs, qui sont souvent les mieux subventionnés, sont uniquement encouragés à tenter de faire un effort à cet égard. Vous qui n'avez de cesse de répéter que l'artiste doit être au centre des politiques culturelles, quel mécanisme de contrôle, voire de sanction, envisagez-vous en cas de non-progression du taux d'emplois artistiques?

11 décembre:

Note UAS sur l'emploi artistique au CCAS qui valide nos propositions de quotas

Note UAS sur l'emploi artistique à l'attention du CCAS

1. Introduction & rétroactes

Remettre l'artiste au centre est une mission identifiée comme étant « *le défi numéro un pointé parmi les dix défis essentiels pour les dix prochaines années* » (« Pour une politique théâtrale renouvelée », page 3, juin 2015)

La note d'orientation « Pour une politique du théâtrale renouvelée » vise :

- une plus grande transparence dans l'affectation des budgets ;
- des obligations renforcées en matière d'investissements dans l'emploi artistique ;

Rappelons que sous Fadila Laanan déjà, on pouvait lire dans le document de synthèse des Etats Généraux de la Culture, un chapitre entier intitulé : « Rendre la place aux artistes » (3.1, EGC, 2006).

Nous savons également que lors du conclave budgétaire, le gouvernement a décidé d'augmenter l'enveloppe dévolue aux arts de la scène de 12%, la faisant passer de 83 à 93 millions d'euros et de placer ainsi, comme l'affirmait la ministre Greoli: *« la création et l'emploi artistique au coeur des critères d'attribution de subventions »*

Les pratiques d'objectivation et de contrôle des missions et des cahiers des charges confiés aux opérateurs sont fondamentales.

L'objet de la présente note vise à clarifier la rédaction des contrats programmes pour garantir qu'ils soient en concordance avec les axes de politique culturelle fixés par le Gouvernement en matière d'emploi artistique.

La précarité grandissante liée aux emplois artistiques appelle d'urgence à préciser

En conclusion, les membres présents s'accordent sur la pertinence d'un **principe de pourcentage minimum d'emploi artistique dit « à cliquet »**, c'est-à-dire s'établissant par paliers sur base du montant de la subvention structurelle de l'opérateur, et tenant compte de la part de « frais fixe » de l'opérateur. Le montant de 300.000 euros fait consensus en tant que premier palier de comptabilisation. Ce principe doit s'accompagner d'une **méthode équitable de répartition de la valorisation de l'emploi artistique** en coproduction et en exploitation.

3

Décret Nouvelle Gouvernance
Et réforme des Instances d’avis

10 septembre 2018:

Note UAS à la Ministre Greoli

Note de l'UAS (Union des Artistes du Spectacle) concernant l'avant-projet de Décret portant sur la création du Conseil Supérieur de la Culture et organisant la fonction consultative et la représentativité des pouvoirs publics en matière culturelle

L'Union des Artistes est une ORUA dont trois administrateurs siègent actuellement et respectivement dans trois instances d'avis dans le secteur des arts de la scène :
CCAS, CAPT et CAD.

Par ailleurs les membres de l'UAS sont principalement concernés par deux secteurs : **les arts de la scène** et le **cinéma/audiovisuel**. C'est ainsi que nous sommes également membres de la Fédération **Pro Spere** (la fédération des créateurs de l'audiovisuel et du cinéma).

Nous nous sommes réunis, à la demande de la ministre, au sein de nos IA respectives où un travail de fond a bien évidemment été mené, notamment au CCAS, où plusieurs ORUA ont planché sur le dossier pour répondre aux attentes du secteur des arts de la scène dans son ensemble avec les différents représentants des domaines qui le constitue.

Concernant le secteur du cinéma/audiovisuel, nous avons récemment validé la note émise par la fédération **Pro Spere** que la ministre aura reçue de la part de cette fédération.

Nous avons enfin co-signé **deux autres notes** avec plusieurs ORUA avec qui nous partageons des recommandations et des priorités communes sur de nombreux points qui y sont répertoriés. Ainsi, la présente note de l'UAS s'appuiera logiquement sur le contenu de ces deux notes en question ainsi que sur celle de Pro Spere. Ces textes ont déjà fait l'objet d'une réflexion commune et l'UAS, cosignataire, demande à la ministre de bien vouloir prendre en considération les différents points qui y sont développés. Ces différentes recommandations ne seront donc pas reformulées ici. Ces notes seront ou ont été communiquées à la ministre pour le 10 septembre 2018.

Ces trois notes évoquées plus haut envoyées à la ministre s'intitulent :

1- ***Positionnement de principe de 6 fédérations professionnelles actives dans les arts de la scène sur la réforme des Instances d'Avis :***

   a) *CTEJ (Chambre des Théâtres pour l'Enfance et la Jeunesse)*
   b) *CCTA (Chambre des compagnies théâtrales pour adultes)*

4

Et aussi ...

30 janvier :

Dossier FSE et audition publique devant ses représentants

FSE & UAS

Fonds de Sécurité d'Existence & Union des Artistes du Spectacle

Contact : Pierre Dherte, Président UAS – info@uniondesartistes.be

Rencontre du 30 janvier 2019 : APEF - Square Sainctelette 13-15 à 1000 Bruxelles.

1- Présentation de l'Union des Artistes

« Nous faisons du capital risque artistique en permanence »

Qui sommes-nous ?

- L'UNION DES ARTISTES est la plus ancienne association culturelle belge dans le domaine du spectacle. Elle fut fondée en 1927, par Lucien Van Obbergh à la demande de l'Union des Artistes de Paris dans le but premier de **défendre les intérêts professionnels** de nombreux artistes dont l'activité s'étendait largement à l'époque dans les deux pays voisins ;
- Depuis lors jusqu'à aujourd'hui, l'Union subvient essentiellement à ses besoins et missions premières par les seuls **dons des spectateurs** recueillis durant la période des fêtes de Noël grâce la traditionnelle collecte des « Petits Sabots » (aujourd'hui des crayons). Ainsi que par

- Remise de dossier avec Playright+

- Demande de subvention pour l’UAS à la FWB

Nouveau ROI pour l’UAS

18.11.2005

Règlement d'ordre intérieur

Section 1ère – La structure de l'association et ses membres

Article 1er - Voir les articles 1 à 8 des statuts.

Article 2 - L'Union des Artistes du Spectacle (UAS) peut affirmer sa solidarité dans une démarche revendicatrice et même appuyer une démarche auprès des autorités compétentes. De plus elle peut proposer, en cas de contestation entre membres ou entre membres et employeurs, ses bons offices pour un arbitrage qui sera demandé par les deux parties, celles-ci restant libres, si l'arbitrage échoue, d'entamer une procédure. Dans ce dernier cas, l'UAS s'abstiendrait de toute intervention.

Article 3 - L'UAS peut, en outre, établir des liens privilégiés avec d'autres associations ayant des buts et objectifs similaires afin de mener des actions conjointes.

Article 4 - L'objet de L'UAS est également d'accorder en certaines circonstances une aide matérielle à ses membres. Dans ce but, elle leur assure, à leur demande et sur production de documents probants et des pièces justificatives requises:

- ***Une allocation viagère trimestrielle***, payable par anticipation. Le bénéfice de l'allocation trimestrielle est réservé aux membres inscrits depuis minimum 20 ans, ayant régulièrement payé leur cotisation annuelle et ayant atteint l'âge de 65ans. Cette allocation n'est accordée qu'à la demande écrite

Partenariat UAS – Théâtre National

Places à 7 € pour nos membres !

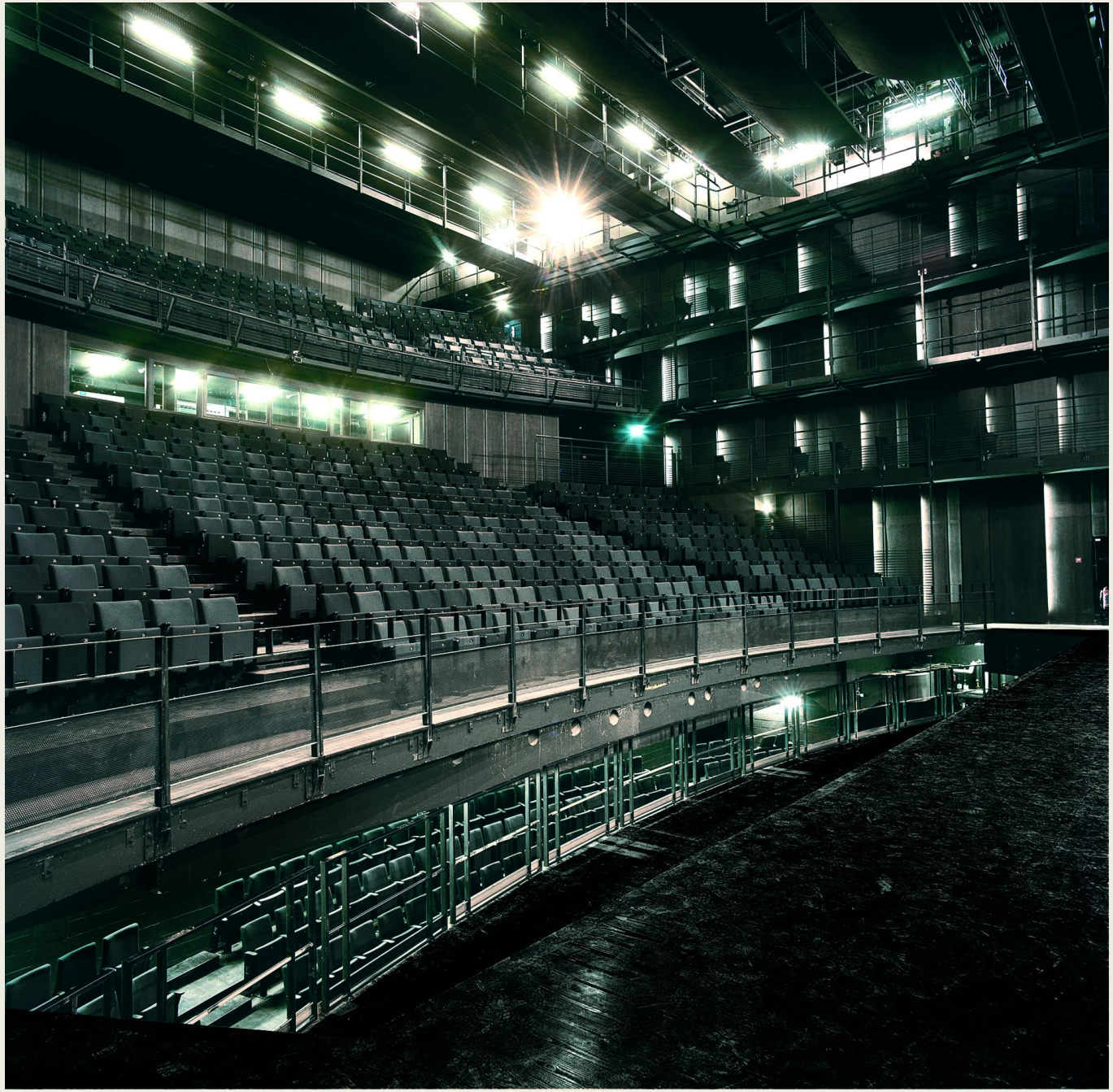

UNITED STAGES :

L’UAS INTERVIENT à ELLE SEULE à HAUTEUR DE 20% SUR LA TOTALITE DES FONDS VERSE PAR 43 PARTENAIRES !

US
UNITED
STAGES

Primo-signataires :

L'Association des Archivistes Francophones de Belgique *(AAFB) ;*
L'Association des Centres culturels *(ACC) ;*
Aires Libres*, Concertation des Arts de la Rue, des Arts du Cirque et des Arts forains ;*
L'Association Professionnelle des Bibliothécaires et Documentalistes *(APBD) ;*
L'ASTRAC*, Réseau des professionnels en Centres culturels ;*
ASSPROPRO*, Association des programmateurs professionnels ;*
La Chambre des Compagnies Théâtrales pour Adultes *(CCTA) ;*
La Confédération des Employeurs du secteur Sportif et SocioCulturel *(CESSoC) ;*
La Fédération des Associations de Parents de l'Enseignement Officiel *(FAPEO) ;*
La Fédération des Employeurs des Secteurs de l'Éducation permanente et de la Formation des Adultes *(FESEFA) ;*
La Fédération Pluraliste des Centres d'Expression et de Créativité *(FPCEC) ;*
Le Centre du Théâtre Action *(CTA) ;*
Conseil bruxellois des Musées *;*
Article 27 *;*
La Concertation - Action Culturelle Bruxelloise *;*
United Stages *(US) dont les signataires sont : le 140, l'Ancre Charleroi, les Baladins du miroir, la Balsamine, la Bellone, le Boson, les Brigittines, le Centre culturel Action-Sud, Choux de Bruxelles Artist Collectives, la Cité miroir de Liège, Culture & Démocratie asbl, l'Escale du Nord, De Kriekelaar vzw, la Maison de la création – Centre Culturel Bruxelles Nord, Mars – Mons Arts de la Scène, le Met-x Movingmusic, les Midis de la poésie, Passa Porta, le Rideau de Bruxelles, le Théâtre des 4 mains, le Centro Galego de Bruxelas (ASBL La Tentation), le Théâtre La montagne magique, le Théâtre Océan Nord, le Théâtre Varia, le Théâtre de la Vie, l'Union des artistes, la Vénerie - centre culturel de Watermael-Boitsfort.*

UNITED STAGES

CHARTE DE FONCTIONNEMENT DU LABEL « UNITED STAGES »

WERKINGSHANDVEST VAN HET "UNITED STAGES"-LABEL

Entre les soussignés/Tussen ondergetekenden:

Les artistes ne sont pas les « profiteurs » d'un système, bien au contraire !

Nous valorisons … LE TRAVAIL !

NOUS SOMMES LES MOTEURS DE LA CREATION !

ERGO
BOSCH

En espérant qu’on pourra très vite ne plus compter sur autant de promesses non tenues !!

ou des “enfumages” du style …

→

Le gouvernement annonce
l'annulation du maintien de la
suppression des mesures
dont l'abandon de la
confirmation avait été abrogée

Merci !